

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 395

présenté par

M. Launay, M. Brottes, M. Ducout, Mme Geneviève Gaillard, M. Peiro, M. Gaubert, M. Gouriou,
M. Dumas, Mme Darciaux, M. Boisserie, M. Christian Paul, M. Nayrou
M. Bonrepaux, M. Migaud et les membres du groupe Socialiste,

ARTICLE 36

Supprimer l'alinéa 14 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les besoins dans le domaine de compétence des agences de l'eau sont, de l'avis unanimes, appelés à croître fortement, le gouvernement propose de limiter a priori les moyens financiers que ces agences seront susceptibles de mettre en œuvre.

Il reviendra au Parlement, le cas échéant et en considération de la réalité des dépenses d'investissement et de solidarité engagées autant que de leurs effets, de restreindre éventuellement les fourchettes de fixation par les agences du taux des diverses impositions qu'elles perçoivent.